

**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de la Fédération Française des Échecs,
 le samedi 29 mai 2021 en visioconférence**

Préambule : Du fait de la situation sanitaire, cette Assemblée Générale se déroule en visioconférence. Les votes des clubs sont ouverts par voie électronique depuis le vendredi 28 mai 2021 à 14h jusqu'au samedi 29 mai 2021 à 12h30. La plateforme Lumi est chargée de recueillir ces votes. Les résultats des votes sont adressés par la plateforme puis communiqués immédiatement aux membres présents à 12h45.

Les documents relatifs à cette Assemblée Générale sont disponibles en téléchargement ici :

<http://www.echecs.asso.fr/Actu.aspx?Ref=13358>

Le Président de la Fédération Française des Échecs, Eloi RELANGE, ouvre la séance à 9h30 par un mot de bienvenue. Il précise que la séance est enregistrée uniquement, afin de pouvoir retranscrire fidèlement les échanges à venir.

1) Approuvez-vous le compte rendu de l'assemblée générale du 31 octobre 2020 ?

Denis BERNARD (Echiquier Berry Sologne – 45) demande si un mixte présentiel - distanciel sera maintenu lors des AG futures. Eloi RELANGE répond par l'affirmative afin que le meilleur des « ces deux mondes » puisse cohabiter et permettre la meilleure participation possible. Il évoque une difficulté pour les modalités de vote dans un système « hybride ». Il exprime la volonté d'avoir un débat en présentiel, la possibilité aussi d'échanger à distance et d'avoir une retransmission en direct sur Internet.

Didier FRETTEL (Secrétaire Général) précise que les résultats des votes ne seront connus qu'après l'Assemblée ; les votes étant en cours.

Vote n°1 : Pour 459 / Contre 77 / Abstention 73

2) Approuvez-vous le compte rendu de l'assemblée générale du 5 décembre 2020 ?

Vote n°2 : Pour 460 / Contre 71 / Abstention 78

3) Approuvez-vous le procès-verbal de l'assemblée générale électorale du 3 avril 2021 ?

Vote n°3 : Pour 556 / Contre 25 / Abstention 28

4) Approuvez-vous le rapport moral portant sur l'année 2020 ?

Eloi RELANGE commence en rappelant que ce rapport est particulier puisqu'il présente une année durant laquelle il y a eu un changement de mandature, donc d'équipe et de Président. Il présente ainsi l'année 2020 qui a connu les Présidences de Bachar KOUATLY puis de Yves MAREK. Il évoque le fait marquant de l'année 2020 à savoir la crise sanitaire. Puis il reprend les thèmes rédigés dans le rapport moral, en soulignant une baisse de 35 % de licenciés et l'annulation de toutes les compétitions en présentiel. Il évoque une perte de lien avec les licenciés à qui il faudra proposer un plan de relance. Cette année 2020 a aussi été marquée par la campagne électorale censée être un événement démocratique heureux mais malheureusement prolongée avec deux reports. Ceci a eu pour conséquence d'avoir eu une campagne de 3 fois 5 mois et a pu créer un climat peu fédérateur. Il ajoute que cette campagne est maintenant derrière nous et qu'il est temps d'aller de l'avant. Il salue le passage d'Yves MAREK durant 4 mois à la Présidence de la FFE, qui a pu réaliser des avancées grâce à son carnet d'adresses et qui a organisé l'élection du 3 avril 2021 dans un contexte peu évident avec la crise sanitaire.

Il salue le travail réalisé en 2020 sur le projet sportif fédéral qui sera la base de nos demandes de subventions ANS. Il évoque par exemple le plan de féminisation et remercie la Direction Nationale des Échecs au Féminin, dirigée par Jocelyne WOLFANGEL pour son travail, qui a su franchir l'étape du « on-line » en étant extrêmement active en période de Covid.

La Fédération a également inclus le programme de lutte contre les violences en instaurant le contrôle d'honorabilité, pas encore complètement au point cependant. La démarche de contrôle des encadrants se met en place et va devoir se poursuivre.

Le sport santé est présent dans ce projet sportif fédéral et un travail sur la lutte contre la triche est effectué. La commission fair-play est à aménager et permettra de lutter contre notamment le « dopage électronique » en ligne et en présentiel.

L'année 2020 a aussi été marquée par la première subvention ANS (ex CNDS). L'enveloppe pour les échecs est de 278 000 € pleinement utilisée en 2020 par plus d'une centaine de structures. Cette enveloppe passe à 384 000 € en 2021 avec le plan de relance du Ministère. Le référentiel pour traiter les projets, créé en 2020, est à nouveau utilisé cette année.

Concernant les ressources humaines, Jérôme VALENTI (Directeur Général) et Christophe PHILIPPE (Directeur Technique National) sont partis en 2020. Mathilde CHOISY est arrivée et a pris ces deux fonctions. Elle a fourni un excellent travail sur tous les dossiers, sans compter ses heures. Eloi RELANGE la remercie pour son action.

Il y a eu aussi l'embauche de Sébastien JOIE en tant que Directeur Technique National Adjoint aux côtés de Mathilde CHOSY.

Il évoque ensuite le plan de relance proposé en cette année 2021 afin de lutter contre cette perte de licenciés.

Ce plan sera constitué de 3 axes avec la licence dite « d'été », les droits d'homologation gratuits pour les tournois et des tarifs spéciaux pour les grands événements FFE type Championnats de France.

Il salue l'explosion de notre haut niveau jeunes, avec une génération des U8 aux U14 hors normes. Il évoque le fait que Mathilde CHOISY estime que nous sommes la deuxième nation au monde derrière les USA sur ces tranches d'âges. Il cite notamment Marc Andria MAURIZZI, Marco MATERIA et Sophie ALFANO meilleurs mondiaux dans leurs catégories respectives, ainsi que les frères COLES. L'enjeu sera d'avoir des équipes de France extrêmement compétitive et de structurer ce haut niveau jeunes.

L'enjeu sera aussi de fédérer avec vous et que nous puissions travailler tous ensemble. Le cadre au siège avec les élus sera inspirant. Nous avons une carte à jouer avec l'explosion médiatique actuelle dont « le jeu de la Dame ».

Le rapport moral est disponible en téléchargement ci-après : <http://www.echecs.asso.fr/Actu.aspx?Ref=13358>

Bachar KOUATLY (président de la FFE jusqu'au 9 décembre 2020) prend la parole et dit que ce rapport souligne le bon travail fait en 2020. Il remercie de l'avoir affirmé et dit que la FFE a fait ce qu'elle pouvait dans ce contexte. Il espère que beaucoup de structures auront sollicité les subventions grâce au projet sportif fédéral instauré. Il souligne que ce rapport moral est plus ou moins neutre et aurait souhaité qu'il soit mieux dit que l'équipe en place en 2020 a permis d'avoir ce bon bilan. Il aurait voulu que le travail des prédécesseurs à tous les niveaux soit davantage mentionné dans ce rapport. Il regrette l'expression « résultat en trompe l'œil » présente dans le rapport financier. Il dit que cette « pique » aurait pu être évitée ; la campagne étant passée. Il évoque des mots d'apaisement de sa part et aurait bien aimé que le côté « politique » disparaisse.

Il revient sur l'excellence du travail de Mathilde CHOISY évoquée par Eloi RELANGE et demande les raisons de son absence ce jour.

Eloi RELANGE précise à nouveau l'excellence de son travail et dit qu'elle n'a pas souhaité être présente ce jour.

Bachar KOUATLY évoque un mensonge en affirmant que le rapport financier à suivre est complètement biaisé. Il ajoute qu'elle serait en complet désaccord avec ce rapport financier, et la manière dont il aurait été écrit, et qu'elle ne voudrait plus travailler.

Il demande ensuite quel document financier sera soumis au vote car il y a eu une modification le mettant en cause via une société IDEAL évoquée. Il parle de sournoiserie et de dissimulation avec ce document modifié le lundi après la première publication.

Eloi RELANGE précise qu'on en parlera au moment opportun. Il dit que les comptes n'étaient pas arrêtés lors de son élection le 3 avril et dit qu'il a fallu analyser une année entière en peu de temps, dans l'urgence. Les délais ont été tenus et les documents ont été écrits de manière sincère. Des correctifs ont pu être apportés vu ce peu de temps.

Vote n°4 : Pour 423 / Contre 102 / Abstention 83

5) Approuvez-vous le rapport du Trésorier portant sur l'exercice financier 2020 ?

Ce rapport est accompagné du rapport du Commissaire aux Comptes et de son rapport spécial, ainsi que du rapport de la Commission de Contrôle Économique et Gestion.

Éric LE ROL (Trésorier de la FFE) présente le rapport portant sur l'exercice financier 2020, disponible en téléchargement ainsi que les rapports liés ici : <http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=20>

Il rappelle en préambule que l'équipe en place n'a pas participé à la gestion de la Fédération en 2020. Comme évoqué précédemment, ce rapport a été fait dans un délai très court d'analyse à partir d'éléments en cours de travail par le cabinet d'expertise comptable et le Commissaire aux comptes. Il a fallu présenter les éléments financiers au Comité Directeur du 24 avril 2021, avec la prise en compte d'un événement important survenu en 2021 mais ayant un impact sur le résultat de 2020 ; événement qu'il évoquera plus loin. Il remercie la CCEG pour son concours et présente ses excuses sur la modification évoquée par Bachar KOUATLY, faite vu le peu de temps pour mener le travail à bien.

Il évoque les réunions avec le cabinet d'Expertise-Comptable et le Commissaire aux Comptes et a pu constater leurs grandes compétences pour notre Fédération, ainsi que leur grande connaissance de celle-ci. Il ajoute que l'équipe actuelle a tenu à reconstituer au plus vite une Commission de Contrôle Économique et Gestion qui n'a eu que peu de temps pour établir son rapport. Cet organe statutaire de contrôle remis en place doit rassurer les clubs et aider les élus actuels.

Il résume alors le rapport de 10 pages, en citant notamment les points suivants :

Il commence par évoquer des coûts supplémentaires liés à l'évolution de l'activité détaillés dans le rapport.

Il dit ensuite que l'activité de recherche et de développement en 2020 n'a produit aucune arrivée de partenaires. Il cite ensuite l'évolution prévisible des effectifs qui sera détaillée dans le prévisionnel 2021.

Il évoque un déjeuner à venir entre le Président et Madame la Ministre dont nous attendons beaucoup. Il dit que la reprise en présentiel à venir des Échecs devrait permettre de croire en un avenir meilleur.

L'effectif salarié est de 5,65 équivalents temps plein à la clôture de l'exercice contre 6 précédemment.

L'exercice 2020 est excédentaire de 150 731 € contre 51 361 € en 2019.

Il ajoute que les fonds propres ne représentent que 20,81 jours d'activité ce qui est anormalement bas, rendant particulièrement difficile le suivi de la comptabilité. Il faudrait environ 3 mois de fonds propres pour pouvoir se concentrer totalement sur le développement et éviter des problèmes de besoin en fonds de roulement.

Il évoque ensuite les provisions sur risques montées à 90 500 € d'un niveau élevé (5 % environ du budget). Des démarches sont engagées sur certains litiges afin de réduire ces provisions.

Il mentionne le Prêt Garanti par l'État souscrit à bon escient par le Président KOUATLY d'un montant de 339 000 € face aux incertitudes de la crise sanitaire. Ce prêt n'a pas été utilisé.

Il cite ensuite des dépenses d'un montant total d'environ 7000 € n'ayant pas de pièces comptables conformes pour les justifier. Il a demandé au Comité Directeur de ne pas en tenir compte et demande à l'Assemblée Générale d'en faire de même afin de clore cette situation qui dans le cas contraire amènerait un travail très important.

Il ajoute que le commercial ne représente que 6,31 % des recettes, ce qui constitue un déficit important de sponsoring. Les Fédérations sportives proches de la nôtre arrivent à environ 25 % dans ce domaine.

La formation ne représente que 1,8 % des dépenses et le haut niveau adultes et jeunes 1,18% .

Les compétitions nationales et individuelles représentent 5,79 % des dépenses et 0,91 % pour les compétitions par équipes. Ces chiffres bas sont liés au peu de compétitions du fait de la Covid.

Le siège fédéral représente 37,43 % des dépenses. L'ANS a représenté 4,70 % des recettes.

Les organes de gestion représentent 3,5 % des dépenses et ceux de contrôle 4,05 %. Les organes statutaires représentent 3,92 % des dépenses.

Les licences constituent 69,35 % des recettes, avec un reversement de 31,92% vers les organes déconcentrés. Il indique que dans ce cadre sanitaire difficile , toute diminution de recettes à ce sujet engendrerait des difficultés considérables.

La Fédération a offert en 2020 pour 218 429 € d'activités et on ne peut pas lui reprocher d'absence totale de services.

Les licences permettent juste de couvrir les frais fixes de la Fédération.

Il indique que l'excédent de 150 731 € repose essentiellement sur des événements non reproductibles puisqu'il provient en grande partie d'annulations de compétitions, du chômage partiel et d'aides liées à la crise sanitaire en provenance du fonds de solidarité de l'état.

Ce résultat bénéficiaire exceptionnel est donc en « trompe l'œil » et il ne s'agit pas d'une attaque contre la gestion de l'équipe menée par Bachar KOUATLY quoi qu'en ait dit ce dernier plus haut. Il ne veut pas laisser croire que tout se passe bien et que l'année a été exceptionnelle avec des circonstances exceptionnelles et avec pas ou peu d'activités. On ne peut donc pas se réjouir d'un tel résultat car il n'est pas le fruit d'actions permettant de le rendre pérenne.

Il invite l'Assemblée Générale à affecter ce résultat en fonds propres afin d'arriver à 58,78 jours d'activité.

En l'absence du Commissaire aux Comptes, Didier FRETTEL (Secrétaire Général) lit à l'Assemblée les mentions légales concernant son rapport et son rapport spécial.

Le Commissaire aux Comptes, Jean-Marc FLEURY, certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Dans son rapport spécial, Monsieur FLEURY écrit qu'il n'y a pas eu de conventions passées en 2020 nécessitant l'approbation de l'Assemblée Générale. Il ajoute que la convention entre la FFE et la revue Europe Échecs éditée par la société IDEAL a pris fin le 15 juillet 2020 à l'initiative de son Président, Monsieur Sami KOUATLY.

La convention avec Madame BASTI a pris fin le 9 décembre 2020.

Marc WITTMAN (St-Maur – 94) remercie Eric LE ROL pour la clarté de son exposé et demande s'il sera mis en place une comptabilité analytique plus facile à suivre.

Eric LE ROL espère l'avoir mis en place pour fin juin au plus tard.

Eloi RELANGE ajoute qu'il faut plus de transparence et que la lecture analytique est la plus accessible à tous. Actuellement nous n'en sommes pas loin et un maximum d'informations seront communiquées de manière lisible régulièrement.

Jean-Claude MOINGT (Asnières le Grand Échiquier – 92) remercie Eric LE ROL pour son exposé et regrette l'absence du Commissaire aux Comptes une fois de plus. Il revient sur les 7000 € sans justificatifs qu'il estime inacceptable. Il dit qu'il a remboursé environ 450 € à la FFE à son départ car il lui manquait des justificatifs. Il évoque les deux enquêtes du ministère et pense que la CCEG pourrait faire un audit interne sur ces enquêtes ministérielles et leurs conclusions. Il évoque ensuite les coûts élevés concernant la venue d'Anatoly KARPOV à hauteur de 29 000 €. Il dit l'avoir fait venir deux fois ces dernières années et connaître les montants. Il se demande si le Président KOUATLY ne s'est pas fait arnaquer par le « Manager BACHAR ».

Il questionne aussi sur un camion loué par la Fédération pour 8 000 € par an. Il ne parle cependant pas de chasse aux sorcières par rapport à une personne qui selon lui donne beaucoup de leçons aux autres.

Bachar KOUATLY veut répondre à Eric LE ROL et dit que les coûts d'avocats de 44 000 € comprennent ceux de Maître RABBE qui a travaillé auprès de la FFE de manière quotidienne. Il ajoute que l'ANS demande beaucoup de ressources humaines pour les traiter. Il demande si Mathilde CHOISY est toujours là pour ce travail.

Il regrette qu'il ait été écrit que la Fédération ne s'est pas assez recroquevillée sur elle-même et demande ce qu'il aurait fallu faire : aurait-il fallu ne rien faire du tout ? Il précise que la FFE a payé l'intégralité des salaires alors que le chômage partiel n'en prenait que 84 %.

Il juge cocasse de dire qu'il n'y a pas eu de partenariats en 2020. Un championnat de France de blitz en ligne et un autre des jeunes a pu générer quelques recettes. L'année des maths menée par Johanna BASTI a bénéficié à beaucoup de clubs. Il salue le travail de cette dernière pour la FFE et nos clubs.

Il redemande si l'on vote sur la première version du rapport financier publié avec les convocations ou celui modifié deux jours après.

Eloi RELANGE répond qu'on vote sur les documents présents dans LUMI avec les votes, donc celui du lundi ici. Il redit qu'il y a eu une erreur et demande à pouvoir passer à la suite de manière constructive.

Bachar KOUATLY ne se réjouit pas des propos de Jean-Claude MOINGT en évoquant des choses fausses. Il dit que ses dépenses sont justifiées et qu'elles sont liées à des actions de la FFE. Il évoque la situation en cours avec la Francophonie, non terminée, et dit que, malgré de bonnes choses faites par Monsieur MOINGT par le passé, il ne devrait pas s'acharner comme ça contre lui comme ça s'est passé, durant la campagne. Il dit que c'est « dégueulasse » et qu'il y a eu une chasse à l'homme.

Jean-Claude MOINGT s'insurge contre ses propos et dit qu'il y aura des poursuites et que Bachar KOUATLY n'a pas défendu la FFE face à une plainte de l'AIDEF.

Didier FRETTEL demande d'avancer et dit qu'on s'écarte du sujet.

Eloi RELANGE revient sur les 7 000 € et qu'il y a pu avoir un manque de rigueur sur les pièces comptables. Il veut en finir avec ce sujet. Il revient sur l'expression de résultat en « trompe l'œil ». Il fait le lien avec les bénéficiaires qui sont liés à la Covid mais avec un avenir sombre du fait de licences en baisse et des aides de l'État qui vont beaucoup nous aider. La covid va beaucoup nous impacter en 2021, d'où l'expression employée.

Concernant la location du camion, il s'agit d'un leasing plutôt que intuitif mais qui permet d'éviter la location d'un box pour le matériel. Il remercie Jean-Claude MOINGT et le Maire d'Asnières sur Seine, Manuel AESCHLIMANN, pour la prolongation du bail concernant le siège et pour permettre le stationnement du camion dans la cour du château.

Bachar KOUATLY revient sur ce qui a été dit sur KARPOV. Il affirme qu'il est venu 5 fois sur différentes manifestations et que ceci a généré des recettes. Il poursuit en disant que le Top 12 à Châlons va faire perdre 70 000 euros sur les comptes de la FFE du fait d'une subvention perdue.

Il dit que la politique en permanence doit cesser.

Jean-Baptiste MULLON (Vice-président) précise qu'après l'élection du 3 avril, la ville de Chartres s'est désengagée pour le Top 12 et que la nouvelle équipe est arrivée le 3 avril avec des conventions non signées pour ce Top 12, pour le championnat de France adultes (toujours avec Chartres) et pour le championnat de France des jeunes avec Agen. Il trouve étonnant qu'on ramène ce sujet de ce montant issu d'une convention qui n'existe pas.

Alain KOCH (Enghien les Bains – 95) demande au Trésorier Eric LE ROL quels sont les postes principaux identifiés comme sources d'économies ou à l'inverse comme sous évalués afin de les réévaluer dans le futur. Il demande aussi si une réflexion est en cours afin de réduire les frais du siège qui représentent une grosse charge.

Eric LE ROL répond en disant que des pistes d'économies sont déjà intégrées dans le budget prévisionnel 2021.

Pour le siège, tout ce qui a pu être réduit l'a été. Il n'y a plus d'avocat avec une présence « permanente » par exemple. Pour les compétitions, il faudra passer des conventions et être présents dès juillet pour renouer les liens avec nos licenciés. Il présentera le reste dans le sujet du budget prévisionnel plus loin.

Eloi RELANGE rappelle que la Fédération ne loue plus la partie basse du château d'Asnières pour 60 jours par an, mais uniquement le siège pour 2 000 € par mois tout compris, soit un coût maîtrisé. Un accord à l'amiable est en cours pour le conflit concernant Jordi LOPEZ. Mathilde CHOISY et Sébastien JOIE ont fait part de leurs souhaits de quitter la FFE. Pour le siège, au niveau salaire, la voilure restera constante. Il explique que l'équipe est au minimum possible et que nous avons 3 à 4 fois moins de salariés que nécessaire vu notre nombre de licenciés, par rapport aux autres sports ; manque donc des services pour les clubs. La volonté est de grandir en termes de ressources humaines et donc de services aux clubs pour aller dans le sens du développement.

Pierre - Alexandre JOUHAUD (Paris Université club – 75) demande à ce que l'on utilise le mot *excédent* plutôt que *bénéfice* dans le rapport financier, qu'il estime plus conforme à une association. Il demande pourquoi l'excédent de 2019 a été affecté aux fonds propres et non dans une ligne intitulée « report à nouveau ». Il relève une différence de 10 000 € en page 8 sur le bénéfice 2020 (160 000 € contre 150 000 € mentionnés par ailleurs).

Eric LE ROL explique que les deux termes *bénéfice* ou *excédent* sont utilisables et parle du changement de règles comptables au 1^{er} janvier 2020 et donc de termes pouvant différer. Sur le delta d'environ 10 000 €, il explique qu'il y a des montants à retirer du résultat expliqués en page 6. Il redit que l'excédent est bien de 150 731 € qu'il propose d'affecter en fonds de réserve.

Pascal ROSSI s'exprime ensuite pour la Commission de Contrôle Economique et gestion (CEEG).

Auparavant, Didier FRETTEL rappelle qu'elle a été nommée le 24 avril dernier. La précédente Commission avait démissionné au printemps 2019 juste après avoir publié son rapport pour l'Assemblée Générale du 30 juin 2019. Il n'y a donc pas eu de rapport en 2020. La nouvelle Commission n'a effectivement eu que peu de temps pour produire son rapport cette année.

Pascal ROSSI remercie les élus d'avoir choisi les membres de cette Commission et précise que son Président, Florian RAPIN était indisponible ce jour. Ce rapport est fait pour aider et a été fait sur un délai très contraint. Il y a eu de nombreux échanges avec le Trésorier, et un gros travail d'analyse. Ce rapport, qui ne peut pas être parfait a vocation à donner des pistes de réflexion mais n'est pas fait pour juger. Il revient sur ce camion en location ? leasing ? déplacements ? stockage ? le rapport a employé le terme de location qui n'est probablement pas le bon. Il dit qu'il faut regarder dans le détail les raisons de l'excédent. La Commission a donné quelques pistes pour 2021 et souhaite travailler sur l'élaboration du budget.

Il dit que toutes les demandes faites au Trésorier étaient honorées extrêmement rapidement et ajoute que leur travail doit être pris comme étant constructif pour la Fédération sans aucune intention de polémique.

Isabelle BILLARD (Grenoble – 38) demande des précisions sur l'œuvre d'art acquise par la FFE à l'occasion du centenaire. Yves MAREK (Président de la FFE) du 9 décembre 2020 au 3 avril 2021) explique ce qu'est cette œuvre des GAO Brothers et dit que cet achat constitue un réel placement avec une possibilité d'une belle plus-value lors d'une future possible revente. La photo de l'œuvre a été publiée sur le site fédéral lors du centenaire en mars dernier.

Eloi RELANGE remercie la CEEG et ses membres pour leur travail de contrôle interne ; rôle très important. Il dit que 10 personnes compétentes y sont réunies et qu'il s'en réjouit en complément du Service Comptable de la FFE, du Cabinet d'Expertise Comptable et du Commissaire aux Comptes, avec le trésorier et son adjoint. Tout est réuni pour que notre Fédération soit bien gérée.

Vote n°5 : Pour 374 / Contre 103 / Abstention 127

6) Approuvez-vous l'affectation en réserve du résultat de l'exercice 2020 ?

Ce sujet a été débattu avec le sujet précédent.

Vote n°6 : Pour 413 / Contre 82/ Abstention 110

7) Approuvez-vous le budget prévisionnel portant sur l'exercice financier 2021 ?

Eric LE ROL excuse l'absence du Trésorier Adjoint Didier PASCAL qui n'a pu être présent ce jour en disant que tous les travaux effectués sur les comptes fédéraux le sont en binôme.

Il rappelle qu'un budget prévisionnel se base sur des hypothèses diverses et variées. C'est un acte difficile encore cette année avec la crise sanitaire qui va durer. Il y a des signes de reprise dont certains peuvent être pris en compte. Des scénarios existent selon les circonstances à venir.

Il est aussi contraint par les dépenses réalisées avant les élections. Il tient compte d'un possible redémarrage au plus tôt de compétitions en présentiel à commencer par le haut niveau. Il intègre les choix faits sur le plan de relance et par des tarifs inchangés.

Il y a des hypothèses sur la participation aux compétitions internationales afin de parler des Échecs sur les médias telle la participation de la France à la Mitropa Cup vue lors d'un reportage sur France 2 et un autre sur la chaîne du CNOSF.

Il intègre le projet de licence d'été qui vise à ne pas attendre la rentrée pour faire revenir les licenciés.

La baisse de 35 % de licences en 2020 impacte les comptes à venir en 2021.

Les inscriptions de l'an passé en compétitions par équipes et pour la coupe de France sont reportées sur 2021. Des remboursements seront faits pour les équipes ne s'engageant pas à la rentrée.

La gratuité des droits d'homologation des tournois jusqu'en décembre 2021 représente un engagement de la fédération de 42 000 €.

Ce budget est équilibré par l'apport de financements extérieurs si la confiance dans la reprise s'opère cet été.

Il est en hausse du fait de la reprise espérée des activités.

Il est disponible ici en téléchargement : <http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=20>

Il mentionne plusieurs éléments.

Les coûts statutaires seront en baisse avec l'utilisation du distanciel tels que pour cette Assemblée Générale ou des réunions du Comité Directeur par exemple.

Les frais de discipline sont en hausse du fait d'un nombre d'affaires en augmentation dont certaines perdurent depuis le début de l'année 2020. Plusieurs risques devront être minimisés par la négociation. Il remercie notamment Yves MAREK et Jean-Claude MOINGT qui ont œuvré dans ce sens pour 60 000 €. La FFE ne supportera plus de coûts judiciaires pour des procédures ne la concernant pas directement.

Le siège social sera un peu plus couteux sur l'année ; il est à cout constant actuellement.

On peut discuter sur les partenaires non fléchés mais il faut être optimiste. Fallait-il présenter un budget prévisionnel en équilibre ? Le travail permanent avec la CCEG fera évoluer ce budget.

Le remboursement du Prêt Garanti par l'État en 3 ans est intégré pour un coût de 5 316,32 € avec des mensualités de 5 586,24€ jusqu'en mai 2024.

Ce budget a été fait avec prudence et il y a encore des pistes dans les dépenses pour l'ajuster selon les circonstances à venir.

Eloi RELANGE remercie Eric LE ROL et parle de l'incertitude sur la tenue de compétitions internationales très coûteuses ainsi que sur la fin du fond de solidarité. Le travail auprès de futurs partenaires est entamé. Nous avons pris des hypothèses dans le même climat d'incertitudes qu'en 2020.

Didier FRETTEL rappelle que l'équipe actuelle qui présente ce budget prévisionnel a été élue le 3 avril 2021 et le présentait seulement 3 semaines après, soit le 24 avril, au Comité Directeur, dans un délai très contraint, donc.

Il souligne le travail énorme qui a pu être effectué à ce sujet par les différents acteurs de ce budget.

Stéphane LABORDE (Perpignan – 66) questionne sur le montant du prix des licences avec des montants très différents selon les âges et les régions. Il compare avec la Fédération Française de Tennis avec seulement 3 tarifs (30 € adultes – 20 € jeunes et une licence loisirs à 3 € ne permettant pas de faire de compétitions homologués). Il questionne sur le droit de disputer des compétitions homologuées avec la licence B dite loisirs et dit que son coût est alors trop peu élevé pour les services rendus. Il dit que au moins 50 % des licenciés ne sont intéressés que par cette licence B – loisirs. Il demande où en est la réflexion sur le prix des licences et les services associés. Il dit qu'il faut le faire en début de mandat selon lui.

Eloi RELANGE dit que cette réflexion est à venir et à faire avec une simplification. Ce sera un travail de mi-mandat plutôt l'année prochaine du fait de priorités actuelles.

Jean-Michel MATAIGNE (Senlis - 60) demande quels postes de dépenses devons-nous réduire en cas d'échec dans la recherche de sponsors.

Eloi RELANGE répond que le dispositif de recherche est prometteur, efficace et attendu par les entreprises sollicitées. Elles attendent des valeurs sportives que nous possédons. Une cellule composée de personnes avec les bons carnets d'adresses est déployée. Maintenant, tant que rien n'est signé, rien n'est assuré. Dans cette hypothèse négative, nous avons des fonds propres et des dépenses budgétées risquent de ne pas voir lieu telles que le championnat du monde des jeunes. Le fonds de solidarité va sûrement se poursuivre. Il n'y aura pas de coûts imprévus. Il n'y aurait donc pas d'inquiétudes à avoir.

Bachar KOUATLY pense qu'il n'est pas prudent de mettre un prévisionnel à l'équilibre. Il dit qu'un prévisionnel avait été fait par son équipe contrairement à ce qu'il a pu entendre. Il évoque l'incidence de championnats de France s'ils avaient lieu cet été sur le prévisionnel. Il redit que son équipe a permis d'augmenter les fonds propres.

Jean-Claude MOINGT trouve bien que la FFE renoue de bonnes relations avec le club d'Asnières, ville du siège fédéral, et dit que la Mitropa Cup, disputée au château d'Asnières s'est faite sans frais de location (800 par jours auparavant). Il plaide pour que la FFE travaille avec tous et qu'il n'y ait pas de notion de clubs amis.

Jean-Michel MATAIGNE demande si les clubs pourront suivre la réalité du budget en cours d'exercice.

Eric LE ROL assure que cela sera fait à chaque Comité Directeur et avec les conseils des Ligues et des Territoires. La CCEG sera bien sur associée. Il y aura donc des informations à peu près tous les 3 mois.

Eloi RELANGE ajoute que la FFE doit inspirer à commencer ses quelques 3 000 bénévoles sur tout le territoire. La transparence et la communication sont des leviers à développer avec les uns et les autres. Le tout doit être lisible, compréhensible, fréquent et sincère.

Christian KANE (Marseille Passion Échecs – 13) questionne sur la place des clubs qu'il juge comme de simples collecteurs de fonds avec trop peu de retours selon lui. Il estime que les petits clubs sont restés seuls durant la crise du Covid et demande pourquoi avoir payé des licences. Il dit que les petits clubs n'ont pas les moyens de bénéficier de la gratuité des droits d'homologation sur les tournois. Il craint la concurrence des plateformes en ligne face à laquelle les petits clubs ne peuvent pas lutter. Il demande un flyer comme le fait par exemple la Fédération d'athlétisme pour présenter les échecs.

Eloi RELANGE dit qu'une lettre de rentrée permettra de préparer les forums de rentrée et qu'il faut donner des outils à chacun pour communiquer. Des nouveaux services vont être proposés durant la mandature. Le dispositif smart girls est très bien accueilli. Il dit que la licence n'est pas un bien de consommation mais un acte de soutien envers la FFE en plus du droit d'accéder à la pratique homologuée. Rendre par exemple 5 € aux licenciés peut coûter 150 000 € à la FFE qui seront perdus pour l'intérêt général.

Didier FRETTEL évoque la plateforme « services aux clubs » mise en place avec Laurie DELORME, Sébastien PETER et Laurent NOUHAUD. De nombreuses ressources pouvant aider les clubs dans diverses démarches ont été déjà mises en ligne. Le fait d'avoir des droits d'homologation gratuits jusque fin décembre devrait favoriser l'émergence de nombreux tournois. Et pour les clubs ne pouvant pas en organiser, peut-être que cela permettra quand même à leurs adhérents d'en trouver un ou plusieurs à proximité.

Denis BERNARD (Gien – 45) demande si l'assurance fédérale couvre les tournois homologués. La réponse est oui mais elle ne couvre pas le matériel.

Vote n°7 : Pour 454 / Contre 95 / Abstention 56

8) Approuvez-vous l'ajout au Règlement Intérieur de la FFE du paragraphe 3.5.3 portant sur la création de la licence temporaire dite « d'été » (E) ?

Didier FRETTEL indique que le sujet a été évoqué plusieurs fois auparavant durant cette Assemblée. En réponse à une question posée dans le « Chat », il précise qu'elle ne donnera pas de droits administratifs, aux Assemblées Générales notamment. Il s'agit bien d'une licence temporaire pour jouer uniquement et faite pour relancer l'activité sportive cet été et ensuite à la rentrée. Les statuts n'ont pas besoin d'être modifiés.

Eloi RELANGE en rappelle les 3 points essentiels. Il redit le caractère temporaire et le prix de 20 € (10 pour la FFE, 5 pour la Ligue et 5 pour le Comité). C'est dans le cadre du plan de relance.

David JAUNEAU (Enghien les Bains – 95) demande comment compteront ces licences pour les votes. Didier FRETTEL redit qu'elles ne compteront pas et seront retirées pour les calculs des votes. C'est bien une nouvelle licence. On peut prendre une licence A habituelle.

Christian BLEUZEN (Rennes Paul Bert – 35) demande si elle concerne les catégories jeunes. Didier FRETTEL répond qu'elle concerne toutes les licences A actuelles dont le cout dépasse les 20 € ; c'est le cas de licences U20 par exemple. Mais il n'y aura pas de tarif jeunes pour cette licence d'été.

Pascal AUBRY (Domloup – 35) demande confirmation si cette licence d'été est bien valable uniquement pour cette fin de saison 2021. Il précise que si ce dispositif était reproduit, il faudrait mettre des barrières afin que ça ne devienne pas un mode habituel d'achat de licences à prix réduit, en passant outre les clubs.

Il demande ensuite si les Ligues peuvent voir en interne l'opportunité de créer sur le long terme ce type de licences d'été pour des primo licenciés par exemple.

Eloi RELANGE redit bien le coté ponctuel et qu'il est attentif aux travers évoqués. Pour l'autre question, il est possible de l'évoquer avec le conseil des Ligues et qu'il y est favorable.

Pierre – Alexandre JOUHAUD s'interroge sur une inégalité entre tous les licenciés par cette nouvelle licence. Il souhaite savoir comment seront assurés les licenciés d'été et s'ils seront mutés la saison prochaine.

Didier FRETTEL précise que l'assurance est bien sûr intégrée car elle permet de jouer.

Matthieu VIEIRA (membre du Bureau Fédéral) précise qu'une inégalité existe déjà entre les licenciés A et B. Le tarif différencié donne des droits différents. Il confirme que l'assurance est bien comprise pour tous les licenciés.

Pour la question des mutés, il pense que ces licenciés ne seront pas mutés vu qu'ils n'auront pas joué de match par équipes. Ceci est confirmé par le Président de la Commission Technique, Jean-Christophe CARPENTIER.

Vote n°8 : Pour 471 / Contre 94 / Abstention 42

9) Approuvez-vous la tarification de cette licence temporaire dite « d'été » (E) ? (tarif unique national de 20 € dont une part Ligue de 5 € et une part Comité de 5 €).

Didier FRETTEL rappelle les modalités tarifaires évoquées précédemment. Il explique que le sujet a été débattu lors de la première réunion du conseil des Ligues ; ces dernières étant concernées au plus haut point.

Vote n°9 : Pour 464 / Contre 94 / Abstention 49

Didier FRETTEL ouvre maintenant l'examen des rapports concernant les Commissions et Directions Nationales.

Il est rappelé que ces rapports et l'intégralité des documents de cette Assemblée Générale se trouvent ici en téléchargement : <http://www.echecs.asso.fr/Actu.aspx?Ref=13358>

10) Approuvez-vous le rapport de la Direction Technique Nationale portant sur l'année 2020 ?

Jean - Baptiste MULLON (Vice-Président) expose ce rapport rédigé par Mathilde Choisy.

Il explique que l'année 2020 n'a pas vu beaucoup de compétitions du fait de la Covid. La dernière compétition internationale fut le Championnat du monde Vétérans par équipes avec une médaille d'argent obtenue par la France en mars 2020 avant la crise sanitaire. Il évoque la présence d'Antoine CANONNE, responsable de cette équipe, dans cette Assemblée Générale.

Il invite à parler non pas des compétitions online qui ont pu avoir lieu en 2020 mais plutôt de la reprise des compétitions durant ce printemps 2021. Il évoque la tenue de la Mitropa Cup disputée en format hybride depuis le château d'Asnières pour les équipes de France. Les équipes de France étaient assez fortes et ont pu obtenir des résultats intéressants. Les qualifications pour la coupe du monde Fide ont vu la participation de Maxime LAGARDE qui n'a pu malheureusement se qualifier, avec là encore un mode hybride. Maxime VACHIER – LAGRAVE et Etienne BACROT seront nos seuls représentants dans la catégorie mixte. Maxime VACHIER – LAGRAVE a terminé, comme chacun sait, deuxième du tournoi des candidats. C'est une petite déception après sa place de leader à la pause il y a un an. Jean-Baptiste MULLON lui adresse des félicitations et lui souhaite une pleine réussite pour le prochain cycle qualificatif qui démarre bientôt.

Il ajoute que nous n'avons pas encore d'informations sur les championnats d'Europe (en Turquie) et du Monde (en Grèce) Jeunes à venir. Il pense que les championnats d'Europe sont plus probables que ceux du monde.

La Coupe d'Europe des clubs est prévue en novembre et le championnat d'Europe des nations est prévu du 11 au 22 novembre. Les équipes de France Féminines et Mixtes seront concernées par cette compétition si le virus nous laisse tranquilles.

Concernant les compétitions nationales qui préoccupent chacun d'entre nous, il explique qu'il a été trouvé un organisateur pour le Top 12. Il ajoute que 16 équipes étaient qualifiées pour cette compétition, mais la saison étant blanche, les clubs avaient la possibilité de disputer ou nom cette compétition sans risque de descente. Il remercie chaleureusement l'Échiquier Châlonnais qui va accueillir cette compétition d'élite et il souligne que ce club est très réputé pour la qualité de ses organisations. Il souligne la grande qualité de cette candidature proposée en lien avec la ville de Châlons en Champagne, du Comité départemental de la Marne, de la Région et de la Ligue du Grand Est. Nos joueuses et joueurs Françaises et Français d'élite vont pouvoir retrouver le chemin des échiquiers à la fin du mois de juin et on ne peut que s'en réjouir.

Le championnat de France jeunes a malheureusement dû être reporté à la Toussaint en accord avec le maire d'Agen, Monsieur Jean DIONIS ; le palais des congrès de la ville étant un vaccinodrome. Il n'était pas possible de trouver une nouvelle ville dans un délai si court, ceci sachant que les Ligues sont en difficulté pour organiser leurs qualifications. Jean-Baptiste MULLON assure de la forte volonté du Bureau et du Comité Directeur d'organiser cette manifestation si la crise sanitaire nous laisse tranquilles et fait référence à une question souvent posée à ce sujet.

Pour le championnat de France adultes du mois d'août, 5 villes ont été contactées dont une se présente plutôt pour 2022. Deux dossiers ont reçu un accord de principe et une annonce proche pourrait être faite concernant la ville qui tient la corde, une ville attractive. Il évoque le plaisir que nous aurions à nous y retrouver cet été pour la fête des échecs.

Concernant les dossiers de subventions ANS, il ajoute qu'une visioconférence a été faite afin que chacun puisse en comprendre l'enjeu de la campagne 2021. D'autres visioconférences ont déjà eu lieu, telles que sur le compte personnel de formation.

Il remercie tous les clubs qui ont continué à être actifs dans cette période traumatisante pour tous, y compris pour les joueurs. Il sait qu'il a été très difficile pour les dirigeants de clubs de s'adapter en permanence aux changements incessants. Il ajoute que l'on peut désormais voir l'avenir avec optimisme avec les conditions qui s'améliorent et l'engouement actuel des médias pour les échecs. La FFE est assaillie de demandes médiatiques venant de chaînes de TV, de journaux (L'Equipe...) et de tant d'autres.....

Il remercie tous les dirigeants de clubs qui se donnent beaucoup de mal. Il évoque le point positif que le basculement online de nos activités permettra par la suite d'être un bon complément aux activités habituelles de nos clubs.

Il revient sur la reprise des compétitions et évoque les normes obtenues par nos jeunes. Joseph GIREL (Marseille Échecs – 13) a obtenu sa première norme de Maître ; Mahel BOYER (Aix en Provence – 13) a quant à lui obtenu sa troisième norme de Maître, synonyme de titre de Maître International ; et bien sûr, la troisième et dernière norme, synonyme de titre de Grand Maître International pour Marc 'Andria MAURIZZI (Chartres – 28). Ce titre a défrayé la chronique car ce jeune joueur bat le record de précocité nationale pour un titre de Grand Maître à seulement 14 ans et 5 jours. Un reportage au journal télévisé de France 2 fera honneur à Marc Andria le 4 juin à 20 heures. Il félicite ceux qui ont permis le parcours de Marc Andria , que ce soit la Ligue Corse des Échecs, le club de Chartres dernièrement et tous ses Entraîneurs.

Il demande à voter le rapport de la Direction Technique en remerciant sincèrement Sébastien JOIE et Mathilde CHOISY, en appuyant sur le travail de grande qualité de cette dernière, très inspirant pour le développement de notre Fédération pour les années à venir.

Vote n°10 : Pour 497 / Contre 46/ Abstention 62

11) Approuvez-vous le rapport de la Direction Nationale des Échecs au Féminin portant sur l'année 2020 ?

Jocelyne WOLFANGEL (Directrice Nationale des Échecs au Féminin) présente le rapport de la Direction Nationale des Échecs au Féminin. Elle remercie le Président Eloi RELANGE pour son invitation à présenter ce rapport. Elle explique que la Direction a continué son travail durant toute cette année 2020 malgré toutes ces contraintes sanitaires, de façon assez intense en organisant beaucoup d'événements, que ce soient des tournois en ligne bien entendu, mais aussi des simultanées, des événements nationaux ou internationaux.

Elle remercie tous les clubs qui ont soutenu la Direction et qui ont participé à ces actions et aussi les partenaires comme Miss Boll, le château de Villandry ou des clubs comme celui du Barreau de Paris (75), le groupe « apprendre les échecs », Jean-Luc GAMBA, le club de Tremblay en France (93), celui de Capelle la Grande (59). Ces clubs et partenaires ont aidé à organiser ces tournois primés, ces matches par équipes, ces simultanées malgré une activité restreinte des joueuses en 2020 en faisant participer les amatrices et aux joueuses titrées.

Des actions de développement ont pu être effectuées telles que smart girls, la semaine au féminin et la semaine d'automne qui a pu compenser en partie la semaine au féminin tronquée en mars 2020 par la crise.

Le club des dirigeantes a aussi pu démarrer mais il n'a pas pu être opérationnel tout de suite car une rencontre en présentiel était programmée.

Le petit magazine trimestriel a continué à être rédigé, avec donc 3 éditions durant l'année 2020 ce qui a représenté un travail important mais qui a été assez apprécié par les clubs et les joueuses. Il a permis de mettre en valeur les clubs ayant effectué des activités et les joueuses.

Emme remercie les clubs et les partenaires qui ont permis d'organiser tous ces événements.

Elle se félicite que le Trophée Roza Lallemand a pu avoir lieu en ligne avec une belle participation et remercie les équipes fédérales et les partenaires dont Miss Boll qui a offert un très bel échiquier à la Championne de France Cécile HAUSSERNOT. Elle regrette qu'il n'ait pas pu se disputer comme il était prévu à Belfort.

Elle évoque de nombreux contacts avec d'autres fédérations telles que l'Allemagne, l'Angleterre l'Espagne, le Portugal qui ont permis à nos joueuses de disputer des rencontres internationales.

Elle dit que la FFE a été félicitée au niveau international pour ses actions pour les Échecs au Féminin.

Elle invite à lire son rapport qui mentionne d'autres manifestations.

Jean-Baptiste MULLON remercie Jocelyne WOLFANGEL et évoque que les Commissions participatives seront présentées lors du prochain Comité Directeur de juin afin qu'elles soient opérationnelles pour la rentrée de septembre.

Il évoque le souhait de Jocelyne WOLFANGEL de prendre un peu de retrait pour ses activités fédérales et lui adresse les plus chaleureuses félicitations du Bureau Fédéral pour ces dizaines d'années engagées au service des Échecs et des Échecs au Féminin, ne ménageant pas sa peine. Il la remercie donc avec une grande sincérité au nom du Bureau Fédéral pour toute son action.

Bachar KOUATLY veut remercier Jocelyne pour le travail qu'elle a fait qui était énorme depuis 20 ans. On ne la remerciera jamais assez pour ce travail superbe pour la discipline.

Vote n°11 : Pour 502 / Contre 43 / Abstention 60

12) Approuvez-vous le rapport de la Commission Technique portant sur l'année 2020 ?

Le rapport a été rédigé par Luc FANCELLI, ex Président de cette Commission.

Didier FRETTEL rappelle la présence ce jour de Jean-Christophe Carpentier son nouveau Président et que cette Commission a été reconstituée lors du Comité Directeur du 24 avril dernier.

Vote n°12 : Pour 492 / Contre 50 / Abstention 61

13) Approuvez-vous le rapport de la Direction Nationale de l'Arbitrage portant sur l'année 2020 ?

John LEWIS, nouveau Directeur National de l'Arbitrage présente le rapport qu'il a rédigé.

Il évoque le coup de frein mis par l'épidémie aux actions prévues, concernant les stages et les examens se faisant dans les clubs. La DNA a mis en place les jeudis des formateurs ainsi que des formations continues en ligne.

La durée de validité des licences d'arbitres a été prorogée d'une saison pour ne pénaliser personne durant la pandémie.

Concernant les perspectives pour l'année 2021 en cours, la digitalisation des stages, en parallèle des stages traditionnels, a été actée. Une expérimentation de stage hybride de premier niveau a eu lieu début 2021 à la Réunion, suivie de l'ouverture de stages de second niveau sur plusieurs jours au printemps 2021.

Il ajoute que l'ergonomie du site de la DNA, à destination des arbitres et des licenciés est en constante évolution et permet d'être au plus près des préoccupations des arbitres de tous niveaux.

Il évoque ensuite les effectifs en légère baisse au 31 décembre 2020 avec 1448 arbitres licenciés A à cette date ; la baisse étant de moins de 5 % (1522 arbitres un an auparavant). Ceci peut s'expliquer par des non prises de licences cette année et des impossibilités d'organiser des sessions d'examens du fait des restrictions sanitaires.

Le rapport détaille les effectifs par titres arbitraux.

Il ajoute que 28 stages de formation ont été organisés en 2020 au profit de 246 participants. Les comptes rendus sont publiés à réception sur le site de la DNA afin de valoriser les organisateurs.

Il n'y a pas eu de session d'examens en 2020.

Il félicite les nouveaux titrés internationaux, à savoir 7 nouveaux Arbitres FIDE et un nouvel Arbitre International, Denis REGAUD.

Il remercie et félicite son prédécesseur Laurent FREYD pour la qualité de son travail à la tête de la DNA en 2020 dans la continuité de ce qu'il a accompli ces dernières années. Il a su insuffler une dynamique de progrès et d'innovation dans une période compliquée pour tous.

Il évoque les réunions mensuelles de la DNA qui en constituent un maillon essentiel de son fonctionnement.

Il remercie tous les membres de la DNA, pour leur assiduité et leur efficacité dans ces réunions et en dehors.

Il rappelle que ce travail passionnant et chronophage est complètement bénévole.

Il cite la devise de la Fide « Gens Una Sumus » qui vaut aussi pour les arbitres et il remercie tous les acteurs de l'arbitrage en France qui contribuent à faire de ce secteur l'un des plus reconnus à l'international.

Il cite notamment les Directeurs Régionaux et Départementaux en tant que relais indispensables pour développer l'arbitrage partout sur le territoire. Il remercie aussi tous les arbitres qui contribuent à faire vivre les clubs en tant qu'interlocuteurs techniques indispensables au sein de ceux-ci.

Vote n°13 : Pour 501 / Contre 37 / Abstention 65

14) Approuvez-vous le rapport de la Direction Nationale du Handicap portant sur l'année 2020 ?

Frédéric LOYARTE (Directeur National du Handicap) présente ce rapport.

Il commence en disant qu'il était le Directeur National de ce secteur durant la précédente mandature.

Il explique que le Handicap, comme tous les secteurs, n'a pas été épargné par la crise. Ce secteur a évolué durant cette période avec pas mal de joueurs concernés qui se sont pris au jeu en ligne.

Pour la première fois, il y a eu l'opportunité de faire une équipe de France du « Handi » aux Olympiades lors de sa première édition. Le résultat fut très modeste mais il y a eu un formidable élan autour de ce groupe.

Le secteur reste en évolution avec un groupe très actif.

Olivier DEVILLE (Fraisses – 42) intervient en sa qualité de membre de l'équipe de France des aveugles pour remercier Frédéric LOYARTE pour le travail accompli. Il se réjouit notamment du rapprochement avec Fédération Française Handisports. Il indique que les Échecs pour aveugles vont reprendre le présentiel tout de suite avec le championnat de France des aveugles en juillet et ajoute qu'il est prévu de disputer les Olympiades des aveugles en Grèce, par équipes de 4, en octobre prochain.

Il évoque des problèmes de moyens malgré l'aide de la FFE notamment le fait qu'avec l'arrêt des compétitions, aucune convention n'a été signée avec la FFE pour 2021 concernant les aveugles. Il y a habituellement une convention pour des cours avec Todor TODOROV pour les membres de l'équipe de France. Il y a aussi une autre convention pour le championnat de France d'échecs et il y a des conventions ponctuelles pour les compétitions internationales. Il souligne le caractère indispensable d'avoir une équipe aux Olympiades en Grèce cet automne avec un guide et si possible un entraîneur. Il n'y avait ni guide, ni entraîneur lors d'une autre compétition internationale à Cagliari en Italie en 2019 et il a été constaté que toutes les autres délégations disposaient de ces moyens, y compris celles de pays en voie de développement.

Il demande quel est l'interlocuteur actuel pour signer des conventions en l'absence de directeur National du Handicap actuellement.

Eloi RELANGE remercie Frédéric LOYARTE pour son action. Il rappelle que ce sujet, essentiel dans notre projet sportif fédéral nous touche tous. La prochaine Commission sera nommée le 19 juin et l'interlocuteur y sera nommé, avec une vraie feuille de route. Il y aura une cohérence globale élaborée avec les objectifs que l'on identifiera, avec aussi toutes les Commissions.

Olivier DEVILLE ajoute que tous les clubs ayant des joueurs aveugles ou déficients visuels peuvent se rapprocher de l'association échiquéenne pour les aveugles (AEPA) qui est là pour les soutenir, leur donner des conseils et les aider à se procurer du matériel adapté.

Frédéric LOYARTE remercie Olivier DEVILLE pour son intervention pertinente qui complétait à merveille la sienne. Il précise que toutes les conventions avaient été au moins discutées et que tous les dossiers sont à jour.

Vote n°14 : Pour 503 / Contre 27 / Abstention 73

15) Approuvez-vous le rapport de la Direction Nationale des Scolaires portant sur l'année 2020 ?

Le rapport a été rédigé par Johanna BASTI (Directrice Nationale des Scolaires).

Bachar KOUATLY adresse des remerciements chaleureux à Johanna BASTI. Il évoque le travail remarquable fait ces dernières années. Il ajoute que beaucoup de clubs lui en sont reconnaissants quant à l'évolution de ce secteur.

Jérôme VALENTI demande ce qu'il en est du rapport de la direction Nationale du Numérique.

Didier FRETTEL répond que ce rapport n'a pas été reçu comme celui de la Commission Médicale.

Stéphane LABORDE remercie Johanna BASTI pour son action bien utile dans son secteur et il demande vers qui il peut se tourner après le départ de Johanna BASTI et Mathilde CHOISY.

Eloi RELANGE salue le travail de Johanna BASTI et redit que le secteur des scolaires est le levier le plus important pour le jeu de demain avec les axes qui vont être mis en place. La Commission des Scolaires sera renouvelée lors du Comité Directeur du 19 juin 2021.

Vote n°15 : Pour 467 / Contre 48 / Abstention 88

16) Approuvez-vous le rapport de la Direction Nationale du Développement et de l'Entraînement portant sur l'année 2020 ?

Le rapport a été rédigé par Christophe LEROY (Directeur National du Développement).

Vote n°16 : Pour 438 / Contre 69 / Abstention 96

17) Approuvez-vous le rapport de la Commission d'Homologation portant sur l'année 2020 ?

Le rapport a été rédigé par Dominique DERVIEUX (Président de la Commission d'Homologation).

Vote n°17 : Pour 463 / Contre 31 / Abstention 109

18) Approuvez-vous le rapport de la Commission Culture & Histoire portant sur l'année 2020 ?

Le rapport a été rédigé par David DOLUI (Président de la Commission Culture & Histoire).

Jean-Claude MOINGT regrette que concernant le centenaire de la FFE en mars 2021, les anciens Présidents n'aient pas été sollicités à sa connaissance. Il pense notamment à Jacques LAMBERT qui a consacré au moins 50 ans à la vie fédérale et qui aurait pu apporter beaucoup de témoignages pour cet événement.

Sophie FANCELLI (Droit au Mat -Précy sur Oise – 60) écrit dans le « chat » que Jacques LAMBERT aurait bien été sollicité. Jean-Claude MOINGT dit que ni lui, ni Diego SALAZAR ne l'ont été.

Vote n°18 : Pour 460 / Contre 42 / Abstention 101

Didier FRETTEL indique que l'ordre du jour arrive à son terme mais qu'il reste un peu de temps pour échanger avant l'arrivée des résultats des votes vers 12h45.

Arrivent ensuite les résultats aussitôt communiqués avec notamment les chiffres concernant la participation. Les résultats de chaque vote ont été notés avec chacune des questions dans ce document.

Il a été répondu par l'affirmative à toutes les questions posées.

Total des votants :	821	
Nombre de votants présents :	227	soit 28%
Total des voix :	1,715	
Voix représentées :	638	soit 37%

Sous toutes réserves,

Le Président de la FFE,

Eloi RELANGE

Le Secrétaire Général de la FFE,

Didier FRETTEL